

## Règlement de la Bourse NOUVELLES VAGUES – Fondation Barrière pour le développement de long métrages cinématographiques

**La Bourse NOUVELLES VAGUES – Fondation Barrière** est un nouveau dispositif du Biarritz Film Festival – NOUVELLES VAGUES destiné à accompagner des tandems producteurs-réalisateurs dans le développement de leur projet de long-métrage de fiction ou documentaire cinématographique, en soutenant le processus qui permet après la période de gestation et d'écriture d'affiner le projet pour aborder la phase de financement du film de manière optimale. Perfectionner le scénario, améliorer les dialogues, établir le devis du projet, effectuer des repérages, une étude de VFX ou d'une maquette musique, commencer le casting : autant d'éléments essentiels pour renforcer le projet dans sa phase de financement.

La Bourse propose un accompagnement en trois temps :

- Un mentorat sous la forme d'un suivi individuel des trois projets finalistes pour établir les besoins des projets, renforcer les éléments du dossier et préparer leur présentation publique durant la semaine du festival ;
- L'attribution d'une bourse au projet lauréat ayant vocation à soutenir le développement du projet, d'une valeur de 10 000 € ;
- Le projet primé continuera de bénéficier du soutien du festival et de la Fondation Barrière pour la suite, que ce soit pendant la production ou la promotion du film.

### Critères d'éligibilité & candidature

Le Biarritz Film Festival – NOUVELLES VAGUES annoncera l'ouverture de l'appel à projets le 10 avril 2024. L'appel prendra fin le 30 avril 2024.

- Le **tandem producteur-réalisateur** devra présenter un projet motivé par la réalisation d'une œuvre cinématographique de **long-métrage de fiction ou documentaire**, que ce soit en prises de vues réelles ou en animation.
- Le projet doit **mettre en lumière les préoccupations de la nouvelle génération et se faire l'écho des enjeux du monde d'aujourd'hui et de demain**.
- Le projet doit être une **production majoritaire française**.
- Les candidats doivent **pouvoir démontrer une capacité à mener à bien un projet professionnel**, en s'appuyant notamment sur des travaux antérieurs.
- Les candidats doivent **être âgés d'au moins 18 ans** à la date de dépôt de la candidature. Une attention particulière sera portée aux candidats issus de quartiers prioritaires.
- L'**ancrage territorial** du projet dans la Région Nouvelle Aquitaine, soit à travers son sujet, soit par l'ancrage des porteurs du projet, n'est pas un critère obligatoire mais sera apprécié.
- Ne seront pas considérés : les documentaires audiovisuels et télévisuels, les jeux vidéo et la création sonore, les œuvres de flux, les productions institutionnelles et contenus à caractère strictement promotionnel ou publicitaire, les enregistrements d'événements et reportages audiovisuels.

Le dossier de candidature doit être soumis par le biais du formulaire d'inscription qui sera mis en ligne sur le site internet du festival NOUVELLES VAGUES ([www.nouvelles-vagues.org](http://www.nouvelles-vagues.org)) à compter de la date d'ouverture de l'appel à projets. Les candidatures reçues par un autre moyen ne seront pas considérées.

Le dossier ne doit pas faire plus de 20 pages (sans compter le scénario/traitement) avec un corps de police de 12 pt et comporter les documents suivants, dans l'ordre dans lequel ils sont listés ci-dessous :

Éléments obligatoires :

- Un résumé (3-5 lignes maximum)
- Un synopsis (1 page maximum)
- Une note d'intention artistique de l'auteur incluant une présentation libre exposant les enjeux sociaux du projet et son rapport avec les futures générations (1 à 5 pages, format vidéo accepté également)
- Une note précisant l'état d'avancement du dossier au moment du dépôt, le calendrier prévisionnel et comment la Bourse sera utile au projet (2 pages maximum)
- CV et filmographie de l'auteur, du producteur et de la société de production
- Le scénario (préférable) ou le traitement du projet

Éléments optionnels :

- Un moodboard ou des références graphiques, des pistes de casting, etc
- Le plan de financement
- L'ancrage territorial du projet dans la Région Nouvelle Aquitaine

Les éléments doivent être envoyés en français uniquement.

Seuls les dossiers complets, respectant les critères énoncés ci-dessus et reçus entre le 10 avril et le 30 avril 2024 à 23h59 seront examinés par le comité.

## **Évaluation et sélection des projets**

Après étude des candidatures, le comité composé de professionnels du secteur audiovisuel et cinématographique choisira trois projets finalistes qui pourront prétendre à la Bourse.

Les finalistes seront contactés par email après délibération du comité et devront répondre dans les 10 jours suivant cette prise de contact pour confirmer leur participation et leur venue au festival. Le cas échéant, le festival se réserve le droit de retirer le projet de la liste des finalistes et de choisir un autre projet pour le remplacer.

L'annonce des trois projets finalistes se fera à la mi-mai 2024.

Les trois projets finalistes bénéficieront chacun, dans les semaines précédant le festival, d'un suivi individuel avec des professionnels du secteur sous la forme de sessions dont la teneur dépendra des besoins du projet.

Les porteurs de projets seront invités à venir présenter leur projet durant le festival NOUVELLES VAGUES, lors d'une séance de pitch publique en présence du jury qui délibèrera à la suite de cette présentation. La présentation devra se faire en français uniquement.

Le festival couvrira la venue de deux représentants par projet : le transport, l'hébergement en hôtel pour deux nuits et deux accréditations professionnelles donnant accès aux événements du festival.

### **Attribution de la Bourse**

Un jury composé de jeunes âgés de 18 à 25 ans et d'une personnalité du monde du cinéma délibèrera à la suite de la présentation. Cette discussion sera animée par la représentante de la Fondation Barrière qui, en sa qualité de marraine du jury, remettra le prix en personne lors de l'annonce du gagnant.

Le jury appréciera les projets en fonction des critères suivants :

- La qualité et l'originalité artistique du projet,
- Les enjeux du monde de demain soulevés par le projet,
- Le stade d'avancement du projet et la justification du besoin de la Bourse,
- La motivation du tandem candidat.

L'aide financière allouée au projet lauréat s'élève à un montant de 10 000 € et sera versée en deux échéances :

- 2/3 versés à la société de production à la signature de la convention
- 1/3 sur remise du bilan mettant en évidence comment l'aide a été dépensée

### **Communication**

Les bénéficiaires de la Bourse s'engagent à mentionner le soutien du festival sur tous leurs supports de communication et dans les crédits du film : mention « avec le soutien du Biarritz Film Festival – NOUVELLES VAGUES dans le cadre de la Bourse NOUVELLES VAGUES – Fondation Barrière » avec l'ajout du logo du festival et de la Fondation Barrière.

### **Assurances et responsabilités**

Les référents s'engagent à souscrire les assurances nécessaires à la réalisation de leur projet. Le festival rappelle que tous les bénéficiaires ne sont couverts que par leur propre assurance, qu'il s'agisse de leurs préjudices personnels ou de leur responsabilité civile.